UNE BOURSE D'ÉTUDES POUR DE FUTURS MÉDECINS

DESCRIPTION

Depuis la rentrée universitaire 2009-2020, la Communauté de Communes des Villes Sœurs a décidé de proposer une bourse d'études à des étudiants en médecine et dentaire. En contrepartie, ceux-ci devront s'installer sur le territoire à la sortie de leurs études et s'y installer pour une durée minimum de dix ans.

La bourse s'élève à 7000 euros par an et s'adresse uniquement aux étudiants en médecine scolarisés en France, en deuxième année d'études minimum, et ayant déjà validé le Parcours d'accès spécifique santé (PASS) ou la Licence avec option Accès santé (LAS).

Le dispositif a pour but d'attirer de futurs jeunes médecins généralistes et dentistes à s'installer sur le territoire et à améliorer l'accès aux soins des habitants.



Mers Les Bains

CONTACT

- CC des Villes Soeurs, 2019
- Communauté de Communes des Villes Sœurs : contact@villes-

THÉMATIQUES

Santé et handicap / Accès aux soins

Finances publiques / Subventionnement

10

REPÈRES

8,05

